

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Raucoules (mairie),
sous la présidence de M. Jean-Pierre SANTY, Vice-Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)

Nombre de membres :
En exercice : **24**
Présents : **19**
Ayant pris part au vote (vote public) : **22**

- Pour : **22**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**
- Blanc : **0**
- Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, JAMES Marie-Laure et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant.

Absents : MM. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : M. POINAS J-Michel donne pouvoir à Mme DURIEUX Gladys.
M. SOUVIGNET Bernard donne pouvoir à M. TOURON Jean-Marc.
Mme SOUTRENON Maryline donne pouvoir à M. PEYRARD Guy.

Date de convocation :
Le 22 novembre 2023

Date d'affichage :
Le 22 novembre 2023

M. SANTY, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/03 du 22 mars 2021 approuvant le plan de mandat communautaire 2020-2026, comprenant notamment l'action « Etudier l'intérêt d'aménager une piste d'athlétisme à Dunières ».

Il rappelle ensuite la délibération n° DC/2022-05-09/08 du 9 mai 2022 approuvant le projet de d'aménagement d'une piste d'athlétisme à Dunières considérant son intérêt communautaire, ainsi que la délibération n° DC/2023-02-27/06 du 27 février 2023 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération et les demandes de subvention correspondantes.

M. SANTY rappelle que ce dossier a déjà été déposé au titre de la DETR 2023, mais n'a pas été retenu.

Il ajoute qu'il convient de déposer à nouveau ce dossier au titre de la DETR 2024.

Il indique alors qu'il convient de mettre à jour le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Dépenses HT	Recettes
	Région : 300 000 euros
Travaux : 985 310 €	Etat - DETR 2024 : 300 000 euros
Maitrise d'œuvre : 23 238 €	Autofinancement CCPM : 408 548 €
TOTAL : 1 008 548 €	TOTAL : 1 008 548 €

DELIBERATION N° :
DC/2023-11-28/12

OBJET DE LA SEANCE :
SPORT

**Piste d'athlétisme de
Dunières**

DETR 2024

AR Prefecture

043-244300307-20231128-DC2023112812-DE
Reçu le 30/11/2023

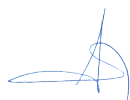
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- confirme l'approbation du projet d'aménagement d'une piste d'athlétisme à Dunières,
- approuve le nouveau plan de financement prévisionnel correspondant présenté ci-dessus,
- sollicite M. le Préfet de la Haute-Loire pour une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 pour financer ce projet,
- sollicite M. le Président de Région Auvergne - Rhône-Alpes pour une subvention la plus élevée possible pour financer ce projet,
- dit que les dépenses relatives à ce projet ont été inscrites au budget primitif 2023,
- charge M. le Président de déposer les dossiers de demande de subvention correspondants,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Jean Pierre SANTY,
Président de séance,

Jean-Marc TOURON,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20231128-DC2023112812-DE
Reçu le 30/11/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le